

FORMATION EN VUE DE L'HABILITATION ELECTRIQUE BS BEM HO(V) (SELON LA NORME NF C 18-510)

N° d'organisme de formation : 11 95 05360 95

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Personnel chargé des opérations courantes et spécifiques d'entretien et de maintenance des installations électriques à basse tension.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

DURÉE DE LA FORMATION :

Deux jours - 14H00

Chaque session est limitée à **10 personnes maximum.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité de service

NIVEAU DE L'ACTION :

BS, BE Manœuvre, HO (V)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

La méthode pédagogique utilisée sera principalement participative.
Les exposés seront très courts et toujours accompagnés de débats.
Les jeux pédagogiques et les travaux en sous-groupes seront privilégiés pour faire participer au maximum les stagiaires et faciliter l'appropriation des connaissances et des savoir-faire

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ♦ Vidéo projecteur, supports audio-visuels
- ♦ Matériels de démonstration

CONTENU DE LA FORMATION :

- ♦ Les grandeurs électriques (courant, tension, puissance...)
- ♦ Effets du courant électrique sur le corps humain
- ♦ Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la norme NF- C-18-510 :
 - Domaines de tension - Zones d'environnement
 - Habilitation
 - Rôle des différents intervenants
 - Mesures de sécurité dans la zone au voisinage de la tension
 - Principales opérations concernées :
 - Travaux non électriques
 - Surveillance de sécurité
- ♦ Analyse des mesures de protection contre les chocs électriques
- ♦ Protection contre les contacts indirects en basse tension ;
- ♦ Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la norme NF- C-18-510 :
 - Habilitation ;
 - Consignation pour intervention et pour travaux ;
 - Les opérations en l'absence de danger d'ordre électrique ;
 - Interventions en BT :
 - Dépannage ;
 - Connexion avec présence de tension en BTA ;
 - Essais ;
 - Vérifications.
- ♦ Opérations particulières à certains ouvrages ;
- ♦ Incidents sur les installations électriques :
 - Incendies – Extincteurs ;
 - Dispositions à prendre en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- ♦ Matériel de protection individuel et collectif - Outillage électrique ;
- ♦ Identification et repérage dans les installations électriques ;
- ♦ Manipulations pratiques sur site ;

METHODES D'EVALUATION DES COMPETENCES :

- ♦ Evaluation formative par le formateur lors de mises en situation
- ♦ QCM d'évaluation et de validation des savoirs

LES FORMATEURS :

Nos formations sont réalisées par des formateurs diplômés.

INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...).
- Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée et équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI.

TARIF :

Sur devis / nous consulter

DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initié soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 7 jours minimum suivant nos disponibilités mutuelles

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité

CABINET PRÉVENTION INCENDIE

